
TÉMOIGNAGE

LES FRÈRES

Invisibles

Journal de fraternité



Chris Makinu • Tracy Makinu • Jérôme Messinguiral • Isabelle Petit

Auto édition

LES FRÈRES INVISIBLES

Journal de fraternité

Par

Chris Makinu, Tracy Makinu, Jérôme Messinguiral et Isabelle Petit

À tous ceux qu'on ne voit pas, mais qui continuent de croire à la lumière.

Emmanuel Kant

« Le droit pour l'étranger à son arrivée sur le territoire d'un autre, de ne pas être traité par lui en ennemi... en vertu du droit de la commune possession de la surface de la terre sur laquelle, puisqu'elle est sphérique, (les hommes) ne peuvent se disperser à l'infini, mais doivent finalement se supporter les uns les autres. »

Avant-propos

Ce livre est né d'un message reçu un soir de septembre 2025.

« *Bonjour monsieur Jérôme, c'est Chris Makinu... j'aimerais vous voir.* »

Trois ans après une conférence où deux frères avaient pris la parole devant une salle silencieuse, Chris n'avait plus d'endroit où dormir.

Nous aurions pu ne pas écrire ce livre. Nous aurions pu nous contenter de l'aide immédiate, du geste concret, et laisser le reste dans l'ombre. Mais quelque chose dans cette situation refusait de rester silencieux.

Ils sont arrivés en France en 2018, Chris et Tracy Makinu, deux frères soldats qui avaient refusé d'assassiner leur propre beau-frère sur ordre d'un colonel. Ce refus leur avait coûté leur pays, leur identité, leur famille. Ils espéraient que la France — patrie des droits de l'homme — comprendrait.

Huit ans plus tard, elle n'a toujours pas répondu.

Ce journal est écrit à quatre mains — ou plutôt à quatre voix, distinctes et irréductibles.

Chris et Tracy Makinu portent le récit de l'intérieur : ce qu'ils ont vécu, traversé, enduré. Ils écrivent avec les mots qu'ils ont, sans fioritures, sans plainte excessive. Ce sont des hommes qui ont été éduqués dans la dignité et qui la gardent intacte malgré tout.

Jérôme Messinguiral écrit depuis la rive d'en face : celle du témoin qui n'est pas directement menacé mais qui est traversé. Médiateur, franc-maçon, il a rencontré les frères en 2022 et n'a pas su, depuis, détourner le regard.

Isabelle Petit, psychothérapeute, accompagne chaque chapitre d'un éclairage psychanalytique. Elle ne commente pas le récit depuis l'extérieur — elle le lit depuis l'intérieur, avec les outils de ceux qui savent ce que le trauma fait au corps et à la parole. Sa voix est la quatrième voix de ce livre : celle qui nomme ce que les autres ne peuvent pas encore dire.

Ce livre peut se lire de deux façons. En continu, comme un récit qui avance dans le temps de 2017 à 2025. Ou par strates, en suivant une seule des cinq parties de chaque chapitre : le récit, l'évolution du droit français, la situation en République Démocratique du Congo, la montée de l'extrême droite, l'éclairage psychanalytique. Chaque couche éclaire les autres. Ensemble, elles forment quelque chose qui ressemble à la vérité.

Ce n'est pas un plaidoyer. Ce n'est pas non plus une chronique judiciaire.

C'est un carnet d'humanité — celui de deux hommes que l'État refuse de voir, et de ceux qui, autour d'eux, s'obstinent à croire qu'un autre rapport à la loi est possible.

Écrire pour comprendre. Raconter pour ne pas détourner le regard. Et rappeler qu'au cœur même des procédures, il reste des vies — et peut-être, une fraternité possible.

Chapitre 1 - Novembre 2017 : L'ordre illégitime

Chris reçoit un ordre illégitime : assassiner son propre beau-frère, le grand amiral Baudouin Liwanga.

I – Récit

Kinshasa, novembre 2017 – Chris

Je me souviens encore de la chaleur lourde du soir et du regard du colonel Sam Kabila, froid, fixe, comme un mur. Il m'avait convoqué pour une mission confidentielle. Une mission qu'il disait « pour la patrie ».

J'ai écouté en silence jusqu'au moment où ses mots ont cessé d'avoir un sens.

Tuer le grand amiral Baudouin Liwanga. Mon beau-frère. Celui qui m'avait recommandé dans l'armée.

J'ai senti le sol se dérober.

On m'offrait l'argent, le grade, la gloire. On me demandait la trahison.

| « Dans l'armée, un ordre mal donné ne s'exécute pas. »

Je suis sorti de la résidence sans saluer, le cœur battant dans ma poitrine comme une alarme. Je savais que je venais de signer ma condamnation.

Je répons au nom de Chris Makinu Nkualu, je suis né le 8 avril 1995 à Kinshasa dans la République Démocratique du Congo. Détenteur d'un baccalauréat en électricité générale en 2013, j'ai été recommandé dans l'armée congolaise en 2014 à titre personnel par le grand amiral Baudouin Liwanga, passant par l'académie militaire de Kananga dans le centre de la RDC.

À l'issue de ma formation, j'ai été muté à Kinshasa à l'état-major général pour assurer l'escorte du colonel Sam Kabila, secrétaire du chef d'état-major général, le général d'armée Didier Etumban.

Ayant une relation de confiance avec le colonel Sam Kabila, celui-ci me confia une mission en novembre 2017. Je devais prendre avec moi quatre soldats, pensant directement à mon frère Tracy Makinu Mayasi, lui aussi recommandé à l'académie militaire par le grand amiral.

Comme je ne connaissais pas la nature exacte de cette mission, le colonel me convoqua dans sa résidence à Kinshasa, près du haut commandement militaire dans la commune de la Gombe. Il me donna en détail les différents aspects de la mission, précisant que l'opération était soumise au secret, de ne rien dire aux personnes y participant, y compris mon frère.

La mission était d'éliminer le grand amiral Baudouin Liwanga, sans préciser la raison de cet assassinat. Il ajoutait que je connaissais bien l'emploi du temps du grand amiral — je l'accompagnais souvent lorsqu'il allait jouer au tennis —, que j'étais la personne la mieux placée pour cette mission, vu que l'amiral me faisait assez confiance et que j'avais accès à sa résidence.

Le colonel me garantissait qu'après la mission, ma récompense serait un avancement en grade ainsi qu'une somme de 40 000 dollars américains : 20 000 pour moi seul, et 20 000 autres à partager avec les quatre participants.

À cet instant, je lui ai répondu : « Mon colonel, vous me demandez de faire une chose qui va à l'encontre de mes valeurs chrétiennes. Je ne saurai tuer une personne, encore moins celui que je connais. »

Sa réponse fut immédiate : « Il ne s'agit pas d'une demande ni d'une proposition, c'est un ordre, et tu dois l'exécuter. » S'ensuivirent des menaces : la non-exécution de cet ordre serait synonyme d'une mort certaine pour moi, et cela impliquerait aussi ma famille.

J'ai quitté sa résidence en sachant au fond que c'était un ordre mal donné — et que dans l'armée, un ordre mal donné ne s'exécute pas. J'ai contacté directement Tracy, mon frère, militaire lui aussi, qui travaillait à la 11^e région militaire. Rendez-vous fut pris pour le début de soirée.

Le soir venu, je lui fis part de la situation. Il fut aussi abasourdi que moi. Il me dit que le mieux serait d'en informer le grand amiral le plus vite possible, puisque nous n'étions pas en mesure de commettre un assassinat. Le colonel Sam Kabila ne savait pas qu'en réalité l'amiral était notre beau-frère.

Nous avons donc appelé l'amiral dès le soir. Il nous donna rendez-vous chez lui dans sa résidence privée le lendemain.

Il nous reçut avec un petit déjeuner. Il nous invita à prendre la parole. En préambule, il nous taquina avec un grand sourire : « Les petits poissons sont devenus grands, maintenant. » Il ne savait pas, à ce moment, que sa vie était en jeu.

Tracy entama la conversation, droit d'aînesse sans doute : « Grand Amiral, l'heure est grave. Chris te dira tout, vu que c'est lui qui a été consulté pour exécuter l'ordre. »

Le grand amiral me regarda avec sérieux : « Chris, je t'écoute. »

Je m'exécutai : « Le but principal est de t'assassiner. Le commanditaire de cet ordre est le colonel Sam Kabila. »

L'amiral nous regarda d'un air déçu : « C'est ça, l'armée congolaise. Le président de la République tient à ce que je devienne ministre de la Défense. Ça ne plaît pas à tout le monde. C'est une exécution politique. »

Il nous précisa de ne pas nous inquiéter, qu'une autre solution était possible. Il nous suggéra de ne plus retourner à nos domiciles familiaux ni d'essayer d'entrer en contact avec nos proches. Il nous logerait dans l'une de ses résidences non connues, dans la commune de Bandalungwa.

Pendant que nous étions cachés, un émissaire de l'amiral venait nous rendre visite régulièrement, nous transmettant au mot près ses consignes.

Puis un jour de décembre 2017, en arrivant à la résidence, l'émissaire nous informa que nous avions été déclarés déserteurs par l'état-major général. Nos absences non justifiées avaient scellé notre avenir et, logiquement, deux avis de recherche avaient été prononcés à notre encontre.

Il nous invita à rester discrets. L'opposition et la population menaçaient d'un soulèvement contre le pouvoir en place. Le mandat du président Kabila prenait fin le 19 décembre 2017. Comme nous étions vivement recherchés, il valait mieux attendre que les tensions s'apaisent.

À la résidence, sans téléphone portable, nous n'avions aucun contact avec l'extérieur. Une cuisine était à notre disposition. La télévision, la radio, des livres, quelques exercices physiques : tel était notre quotidien.

Puis un soir de janvier 2018, notre interlocuteur entra dans la résidence avec quelques documents. L'amiral avait pris toutes les dispositions nécessaires pour nous faire quitter le pays avec deux passeports sous une nouvelle identité. Nous devions cependant voyager séparément.

Le 26 février 2018, une voiture arriva avec à son bord deux personnes. L'émissaire descendit et dit à Tracy de s'apprêter dans l'urgence : ils allaient le conduire à l'aéroport. Tout était déjà bien préparé.

Kinshasa, le même soir — Tracy

Je réponds au nom de Tracy Makinu Mayasi, originaire de la République Démocratique du Congo. Détenteur d'un baccalauréat en chimie biologie en 2010, militaire de profession, j'ai dû quitter le Congo à la suite d'un ordre mal donné à mon frère.

Mon frère m'a rejoint au camp. Son visage disait tout. Je l'ai écouté sans parler, les poings serrés. Nous n'avions pas besoin de mots. On voulait faire de nous des assassins. Mais on ne tue pas son bienfaiteur. Alors on a pris la seule arme qu'il nous restait : la parole. Nous avons averti l'amiral. Il nous regarda avec un mélange de fierté et de tristesse.

| « *Vous avez bien fait.* »

Le lendemain, il nous cachait déjà. Nous n'avions plus de noms, plus de familles, plus de téléphones. Juste le temps suspendu et la peur.

Bandalungwa, février 2018 — Chris

Je devais partir après Tracy. C'était la dernière fois que je le voyais sur cette terre qui nous avait faits soldats. Je lui ai dit : « Ne regarde pas derrière toi. »

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II — État du droit en France (fin 2017)

Le droit d'asile et du séjour est régi par le CESEDA dans son ancienne numérotation. La procédure Dublin III est déjà applicable : un seul État de l'Union européenne instruit la demande d'asile, selon des critères liés aux empreintes et au premier pays d'entrée.

Évolutions à venir

Le 10 septembre 2018 entrera en vigueur une grande réforme dite « immigration/asile/intégration » qui durcira délais et procédures (loi n° 2018-778). Le 16 décembre 2020, une recodification du CESEDA modernisera la structure du texte sans en changer la philosophie.

Conséquences pour le récit

Au moment où l'histoire s'enclenche, la règle Dublin pèsera déjà lourdement sur leur route — leur premier enregistrement ayant eu lieu en Espagne. Le durcissement de 2018 réduira encore leurs marges de manœuvre.

— Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue. —

III — Chronologie RDC

Kinshasa, novembre 2017. Le mandat de Joseph Kabila expire dans quelques semaines. Dans les rues de la Gombe, les militaires patrouillent en silence. L'opposition parle de soulèvement. Personne n'élève la voix trop fort. C'est dans ce climat tendu, entre deux pouvoirs qui se regardent en chiens de faïence, que le colonel Sam Kabila donne son ordre à Chris.

Amnesty International décrit à cette époque une armée fragmentée, infiltrée par des réseaux rivaux. L'Est est en guerre, mais la capitale est en tension politique. Les exactions militaires, exécutions ciblées, disparitions et l'impunité totale sont documentées.

Le refus de Chris le classe immédiatement dans la catégorie des traîtres militaires, la plus dangereuse selon Amnesty. Les ordres d'assassinat internes qu'il décrit sont cohérents avec les règlements de compte signalés. Désobéir, dans ce contexte, signifie risquer la mort.

Risque actuel (2025)

Les avis de recherche et la désertion constituent un danger permanent. Les réseaux qui les ont menacés existent encore. Un déserteur en RDC peut être exécuté sans procédure — risque toujours d'actualité.

— Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici. —

IV — France / Montée de l'extrême droite

Lors de l'élection présidentielle de 2017, Marine Le Pen obtient 10,6 millions de voix au second tour — un score jamais atteint par l'extrême droite française. La question migratoire devient l'axe central du débat politique national. Les thèmes identitaires, sécuritaires et anti-immigration gagnent une légitimité inédite.

Pendant que Chris refuse un ordre illégitime au Congo, la France vit un basculement idéologique. Les frères ignorent encore que le pays où ils espèrent trouver refuge est en train de devenir un espace où le regard sur l'étranger se durcit.

— Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout. —

V — Éclairage psychanalytique

Trauma d'effroi (Schreck)

L'ordre « tuer ton beau-frère » constitue un événement traumatique majeur, une effraction psychique au sens de Freud : trop d'excitation, trop vite, impossible à élaborer. Le psychisme réagit par sidération et début de clivage du moi — ce que le récit décrit exactement : effroi et impossibilité d'élaborer.

Culpabilité primaire

Refuser l'ordre dans une armée signifie une menace de mort, mais aussi un conflit entre loyauté symbolique (la patrie) et loyauté affective (le beau-frère). Ce conflit crée un noyau de culpabilité, même si moralement Chris est du bon côté.

Fragmentation (Ferenczi)

L'annonce de la mission désorganise son rapport au monde : perte de repères, perte de sens, perte de sécurité. C'est l'amorce de la dissociation que l'on retrouvera en exil.

La fraternité comme peau psychique

Chris se tourne immédiatement vers Tracy : le lien fraternel devient l'instance de survie. Pour les exilés, le groupe ou la fratrie sert de « dernière peau psychique ».

Ils ont dit non. Et ce non a tout commencé.

Chapitre 2 - Février-Mars 2018 : La fuite

Tracy fuit le Congo par avion, découvre Madrid, la rétention, la Croix-Rouge. Les deux frères se retrouvent à Madrid et partent vers la France.

I – Récit

Bandalungwa, février 2018 – Tracy

Le 26 février 2018, deux personnes envoyées par l'amiral m'amènèrent à l'aéroport dans la soirée. Durant le trajet, l'un d'eux me remit un passeport avec un petit sac contenant quelques affaires et une pochette avec des documents, avec la recommandation de ne l'ouvrir qu'une fois l'avion atterri, sans préciser la destination.

Pendant le vol, je me débarrassai du passeport avant l'atterrissage. Une fois à l'étranger, je demandai la protection internationale aux agents de la police aux frontières.

Le 27 février au matin, après avoir passé les services frontaliers de l'aéroport à Kinshasa, j'atterris dans un vaste aéroport avec une longue passerelle. Il faisait un froid terrible. Je n'avais jamais ressenti cela auparavant.

À la sortie de l'avion, deux policiers m'interpellèrent et me demandèrent mon passeport. J'avais du mal à les comprendre : ils ne parlaient pas français. Ils m'amènèrent dans un local pour procéder aux fouilles. Ils m'ont pris en photo, pris mes empreintes digitales. Un policier francophone vint me questionner. À la fin, il me remit un document à remplir et signer. Deux autres policiers me firent monter dans une voiture, contournèrent l'aéroport et me conduisirent au bâtiment de détention, où ils confisquèrent toutes mes affaires, y compris ma ceinture et les lacets de chaussures, avant de me remettre entre les mains de la Croix-Rouge.

Deux bénévoles, parlant parfaitement français, me prirent en charge. J'en profitai pour leur demander où j'étais : « Nous sommes à Madrid, en Espagne. »

Elles m'expliquèrent que j'allais être auditionné par le service d'immigration espagnol, qu'un avocat commis d'office défendrait mon dossier, et que comme je ne parlais pas espagnol, un interprète serait mis à ma disposition. J'optai pour le dialecte lingala.

Les bénévoles me remirent quelques produits d'hygiène et m'amènèrent dans un bâtiment avec plusieurs chambres où se côtoyaient des personnes de différentes nationalités, hommes, femmes et enfants confondus. Il y avait une télévision, un téléphone fixe sur le mur. Des migrants défilaient, attendant leur tour pour appeler en insérant des pièces.

Je suis allé prendre un bain et dormir. J'étais épuisé — je n'avais pas pu fermer l'œil de tout le trajet.

Une des femmes de la Croix-Rouge vint me réveiller quelques heures plus tard pour l'audition. Il y avait un interprète de nationalité congolaise dont je me méfiais, une avocate, et un officier en face de moi qui écrivait tout sur son ordinateur. L'entretien dura plus d'une heure.

Le 1er mars 2018, quarante-huit heures après mon arrivée, alors que nous étions en plein repas de midi, une bénévole entra avec un papier en main. Avec un sourire : « J'ai une bonne nouvelle. Les autorités de Madrid ont approuvé votre remise en liberté. Votre demande d'asile a été prise en compte. »

Ils me remirent toutes mes affaires, un document indiquant l'hôtel Welcome dans la banlieue de Madrid, une carte de métro rechargée de dix voyages. Je me perdis dans les couloirs du métro, incapable de me faire comprendre — la barrière de la langue était partout. Jusqu'à ce que je trouve enfin mon chemin.

Le 2 mars 2018, avec deux autres migrants, nous nous rendîmes au service de l'immigration pour enregistrer la demande d'asile. Ils me remirent une carte rouge valable six mois, en précisant que les places étaient saturées et qu'ils me contacteraient dès qu'une place serait disponible, partout en Espagne.

Une semaine plus tard, soit le 8 mars, le service de la Croix-Rouge m'informa qu'une place avait été trouvée dans la province de Guadalajara, à Sigüenza. Deux heures de train depuis Madrid. À ma descente, je trouvai deux personnes à la peau marron comme moi qui parlaient français. Je me précipitai vers eux — c'était rare de croiser un francophone dans les rues espagnoles. Ils m'accompagnèrent jusqu'au centre pour demandeurs d'asile.

Un matin du 15 mars, la Croix-Rouge de Madrid contacta le foyer pour m'informer que mon frère Chris Makinu était à l'hôtel Welcome de Madrid. Je n'en revenais pas.

Le lendemain, les travailleurs sociaux me remirent un billet de train pour Madrid avec cent euros pour les repas et le billet de retour. À la gare de Chamartín, j'attendis une heure interminable avant d'apercevoir mon frère. Je me précipitai dans ses bras pour m'assurer que c'était bien lui.

Nous parlâmes pendant une demi-heure avant que je lui dise que ce serait mieux pour nous d'aller en France, étant francophones. Des passeurs défilaient à l'hôtel Welcome et garantissaient que la prise en charge était meilleure en France.

Nous en repérâmes un rapidement à notre arrivée. Nous n'avions que cent euros en tout. Nous le suppliâmes de nous prendre pour cette somme. Au bout d'une heure, il accepta. Rendez-vous fut fixé à 19h30 près d'un rond-point.

Un mini-fourgon blanc s'approcha. À l'intérieur, trois autres candidats à la traversée nous attendaient. Le passeur nous donna ses consignes : portables en mode silencieux à l'approche de la frontière, sans exception.

Nous roulâmes pendant des heures, fîmes une courte pause en plein milieu de nulle part, puis reprîmes la route jusqu'à 3h du matin. Le passeur nous informa que nous étions à Barcelone. « Passer la frontière maintenant est trop risqué. »

À 5h du matin, nous reprîmes la route. Une heure plus tard, il nous annonça que nous approchions de la frontière. De plus en plus de véhicules se pressaient. Notre passeur se faufila entre les voitures, se dirigea vers une borne de péage loin de la police française, effectua le paiement, la barrière se souleva. Nous traversâmes la frontière.

Le 17 mars 2018 vers 6h, nous entrions en France. Le passeur nous déposa à Balma en fin de matinée. Nous marchâmes toute la journée jusqu'à repérer des agents de la Croix-Rouge près de la gare de Toulouse, occupés à distribuer à manger. Cela faisait vingt-quatre heures que nous n'avions rien mangé. Ils nous servirent un café chaud et un croissant.

Ils nous conseillèrent de ne pas traîner devant la gare, dangereuse avec les patrouilles de police. Ils essayèrent de contacter le 115 pour nous trouver un logement pour la nuit — sans succès. Plus aucune place disponible. C'est alors qu'ils nous parlèrent de Rodez.

Faute de train cette nuit-là, nous passâmes la nuit dehors dans le froid. Le lendemain, 18 mars, nous embarquâmes pour l'Aveyron avec deux billets offerts par la Croix-Rouge.

En fin de matinée, nous arrivâmes à Rodez. Nous téléphonâmes au 115. La femme au téléphone nous demanda d'aller à Millau. Nous lui expliquâmes que nous ne connaissions pas cette ville et que nous venions de passer une nuit dehors. C'est de cette façon qu'elle trouva deux places à Rodez, vers la Côte de Besse.

Au lendemain matin, l'assistante sociale du foyer nous suggéra de nous rapprocher d'un collectif de migrants. Une bénévoles nous informa que la préfecture de Rodez n'enregistrait plus les demandes d'asile, qu'il faudrait aller à Montauban. Elles s'engagèrent à nous donner un billet de train et nous fixèrent un rendez-vous la semaine suivante.

Nous passâmes ainsi nos cinq premiers mois dans le département de l'Aveyron, en mode nomade entre Rodez, Millau, Decazeville et Villefranche-de-Rouergue.

Le fameux jour du rendez-vous à Toulouse arriva. À la préfecture, on nous posa la question de savoir si nous avons déposé une demande d'asile dans un autre État membre de l'Union européenne. Ce que nous avons avoué, et qui fut confirmé après prélèvement de nos empreintes. Nous reçûmes une attestation de demande d'asile en procédure Dublin, d'une validité d'un mois.

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II — État du droit en France (début 2018)

La procédure Dublin III est en vigueur : l'Espagne, premier pays d'enregistrement, devient responsable de l'asile. La France peut placer la demande en procédure Dublin et solliciter le transfert.

Évolution proche

La loi 2018-778 du 10 septembre 2018 raccourcira les délais de dépôt, élargira les procédures accélérées et facilitera les mesures d'éloignement — une instruction globalement plus serrée des dossiers.

Conséquences pour Chris et Tracy

Leur passage par Madrid déclenche mécaniquement le mécanisme Dublin. En France, leur première attestation sera en procédure Dublin, avec renouvellements en attendant la réponse espagnole — exactement ce qu'ils décrivent.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III — Chronologie RDC

Kinshasa, début 2018. Kabila a prolongé son maintien au pouvoir malgré la fin de son mandat. La ville est électrique. Dans l'Est, des groupes armés redessinent chaque semaine les lignes de front. À des milliers de

kilomètres de là, dans un fourgon blanc entre Barcelone et la frontière française, deux frères fuient ce même pays.

Amnesty International observe à cette période des violences accrues, une multiplication des groupes armés, et une montée du M23. Les représailles contre les déserteurs sont violentes et documentées. Le début 2018 correspond à un climat explosif autour du maintien de Kabila.

La précipitation de leur fuite colle exactement au contexte décrit : militarisation extrême, purges internes, répression des dissidents. Leur exfiltration organisée par un amiral confirme la gravité du danger.

Risque actuel (2025)

Le motif de départ — désertion et conflit interne — n'a pas disparu. Les tensions militaires ont empiré entre 2023 et 2024. Le retour les exposerait à une détention arbitraire, à la torture ou à la disparition.

— Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici. —

IV — France / Montée de l'extrême droite

En 2018, le durcissement massif du discours sur l'immigration s'installe durablement dans le débat politique. La « crise migratoire » devient un thème central. En septembre 2018, la loi Asile-Immigration accélère les renvois et durcit les conditions d'accueil — adoptant plusieurs mesures jusque-là portées par l'extrême droite.

Ils arrivent exactement au moment où la France restructure son droit des étrangers dans un sens répressif. La France qui accueille Tracy et Chris n'est plus celle qu'ils imaginent : c'est une France qui doute d'eux.

— Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout. —

V — Éclairage psychanalytique

Déplacement, perte d'objet, angoisse primaire

Le départ précipité, la séparation d'avec la famille, l'identité détruite par le faux passeport constituent ce que Freud nomme une angoisse de séparation — l'un des traumatismes fondamentaux. Le sujet perd toute continuité de soi : c'est une dépsychisation partielle.

L'exil comme répétition du trauma

À Madrid : fouilles, rétention, incompréhension linguistique. L'exil touche le rapport à la langue et empêche de « trouver un lieu d'adresse ». Les frères revivent l'effroi initial, sans possibilité de mise en sens.

Somatisation et sidération corporelle

Tracy est incapable de dormir, souffre du froid, est en tension permanente. Ce sont les réactions typiques du traumatisme aigu et de la perte de l'enveloppe psychique au sens d'Anzieu. Le corps devient le lieu d'inscription du traumatisme, faute de mots.

Les retrouvailles comme tentative de réparation

Quand les frères se retrouvent à Madrid, c'est un moment de réintégration de l'unité psychique, une diminution de l'angoisse. Le lien fraternel fonctionne comme un objet stable.

La frontière était une barrière de péage. Elle s'est levée. Ils ne savaient pas encore ce qui les attendait de l'autre côté.

Chapitre 3 - 2018-2019 : La désillusion

En Aveyron, ils découvrent les rouages administratifs : Dublin, OFPRA, CNDA. Leurs demandes d'asile sont rejetées.

I — Récit

Rodez, mars 2018 — Chris

Rodez. Un nom qu'on ne connaissait pas. On a suivi les indications, marché jusqu'au 115, dormi trois nuits, puis six, puis ailleurs encore. On pensait que la France, patrie des droits de l'homme, comprendrait. Mais elle ne voulait pas entendre.

Décembre 2019 — Tracy

OFPRA, CNDA, tribunaux... Les lettres arrivaient, toutes pareilles : rejeté. On n'avait plus de voix, plus de droit.

« Vous avez eu tort de ne pas exécuter l'ordre. » C'est ce que leur décision disait sans le dire. Ils auraient préféré qu'on exécute l'ordre du colonel et que l'on tue notre beau-frère.

J'ai compris que la justice, parfois, ne regarde pas les hommes — seulement les papiers.

Pendant ce temps, nous continuions à passer nos nuits au 115, en attente d'une convocation pour un entretien à l'OFPRA. Nous nous présentions auprès des différentes associations pour des activités bénévoles, afin de faciliter notre insertion dans la société française.

Malheureusement, après nos entretiens à l'OFPRA, notre demande fut rejetée. Puis un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en novembre 2019 fut également rejeté. Nous fûmes déboutés du droit d'asile en décembre, ce qui nous valut une obligation de quitter le territoire français (OQTF) en janvier 2020, assortie d'une assignation à résidence et d'une obligation de signer une attestation de présence deux fois par semaine, les mardis et jeudis matin de 9h à 11h.

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II – État du droit en France (après septembre 2018)

La loi 2018-778 est désormais en vigueur. Les délais sont contraints, les traitements accélérés, les outils d'éloignement renforcés. Les rejets OFPRA et CNDA deviennent plus fréquents en procédure accélérée, et la logique Dublin s'applique plus strictement.

Évolution à venir

La recodification du CESEDA en 2020 ne changera pas la philosophie de durcissement, mais rendra l'appareil juridique plus opérant pour l'administration.

Conséquences concrètes

Rejet OFPRA puis CNDA, suivi de l'OQTF et de l'assignation : leur trajectoire est cohérente avec le durcissement de 2018. Leur bénévolat et leur engagement ne suffisent pas à renverser un cadre légal devenu exigeant et rapide.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III – Chronologie RDC

Kinshasa, 2019. Felix Tshisekedi succède à Kabila dans une passation de pouvoir négociée, historique en apparence. Mais les généraux restent en place. Les réseaux de pouvoir ne se dissolvent pas avec un changement de président. Dans l'Est, les groupes armés signent et violent les cessez-le-feu à tour de rôle. Pour un déserteur dont le dossier est toujours ouvert, rien n'a changé.

Amnesty signale une aggravation des violences entre 2018 et 2019, notamment dans l'Est. Les FARDC restent impliquées dans des exactions, des exécutions sommaires et des vengeances internes. Aucun mécanisme fiable ne protège les déserteurs.

Pendant que la France rejette leur dossier, la RDC s'enfonce dans la violence structurelle. Chris et Tracy incarnent exactement la catégorie que l'OFPRA sous-évalue : déserteurs en contexte de conflit interne.

Risque actuel (2025)

Rien dans l'évolution militaire de la RDC entre 2019 et 2025 ne réduit leur danger. Le droit d'asile aurait dû retenir : persécution ciblée, motif politique, appartenance au groupe des militaires dissidents.

— *Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici.* —

IV — France / Montée de l'extrême droite

En 2019, le Rassemblement National obtient 23 % aux élections européennes. Le thème de l'immigration est omniprésent. Le concept de « grand remplacement » se généralise dans les médias. Les pratiques administratives se durcissent : suspicion accrue, accélération des rejets. La CNDA statue dans un climat de défiance généralisée envers les étrangers.

— *Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout.* —

V — Éclairage psychanalytique

Le trauma réactivé par l'institution

OFPRA, puis CNDA, puis rejets successifs. Répéter son récit réactive le trauma à chaque entretien. Les incohérences du récit — délais, dates, détails — sont l'effet direct de la sidération traumatique, et non un signe de mensonge.

Hypervigilance et épuisement

Les assignations et les obligations de pointage maintiennent les frères dans un état d'alerte permanent. Hypervigilance, troubles du sommeil, irritabilité : ces symptômes cardinaux du trauma sont invisibles aux yeux de l'institution.

Perte d'estime de soi et honte

Le rejet administratif nourrit la honte traumatique : « Je ne mérite pas d'être là. » « Je pèse sur les autres. » Ce que l'on observe chez Chris — les excuses, la discrétion extrême — est directement issu de ce mécanisme.

Rejeté. Le mot tient en sept lettres. Il a fallu des années pour le porter.

Chapitre 4 - 2020-2021 : Les invisibles

Sous OQTF, assignés à résidence, ils continuent de servir bénévolement, incarnant la dignité dans la précarité.

I — Récit

Mars 2020 - Rodez en confinement — Chris

Le pays s'est arrêté. Pas nous. Tous les mardis et jeudis, on allait signer au commissariat, même quand les rues étaient vides. On avait peur de manquer à l'appel, peur que le peu de dignité qui restait s'effondre. Je dormais au presbytère. Tracy au 115. Nous vivions dans l'attente d'un signe de vie administrative.

2021 — Tracy

Je suis devenu bénévole. J'aidais les éducateurs, les résidents. J'ai appris que servir, même sans reconnaissance, redonne du sens à l'existence. Mais chaque matin, quand je voyais mon reflet dans la vitre, je voyais un fantôme : un homme sans droit.

Avec la pandémie de Covid-19 et le confinement prononcé par le président de la République, nous continuâmes d'aller signer au commissariat de Rodez. Chris était logé au presbytère pour le compte du Secours catholique, et moi j'étais au 115 à la Côte de Besse.

Bien que les recours au tribunal administratif et à la Cour de cassation contre l'OQTF n'aient pas abouti, nous avons appliqué le pointage au commissariat pendant dix-huit mois, jusqu'à ce qu'en août 2021 l'officier de police nous dise de ne plus venir.

— Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout. —

II — État du droit en France (2020-2021)

Le CESEDA est recodifié par l'ordonnance du 16 décembre 2020 : même contenu de fond, structure modernisée. Les assignations, les pointages et les OQTF restent des outils centraux. Des durcissements supplémentaires sont déjà préparés politiquement, et se concrétiseront en 2024.

Conséquences

La longue assignation avec pointage qu'ils subissent est juridiquement classique dans ce cadre : maintien sous contrôle en attendant l'éloignement ou le réexamen. La durée peut être très longue dans la pratique.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III — Chronologie RDC

2020-2021. Pendant que la France se confine, l'Est de la RDC brûle. La recrudescence des violences, la multiplication des déplacements forcés et l'incapacité de l'État à protéger sa population sont documentées chaque mois par Amnesty. Chris et Tracy signent au commissariat de Rodez deux fois par semaine. Leurs familles, restées à Kinshasa, vivent sous la menace.

La France les traite comme des délinquants administratifs soumis à obligation de pointage, tandis que la RDC, selon Amnesty, traite les déserteurs comme des ennemis du régime. Leur survie à Rodez repose uniquement sur la bienveillance associative.

Risque actuel (2025)

Le retour signifie l'absence d'État de droit. Les violences armées augmentent chaque année. Un ancien soldat déclaré déserteur peut être immédiatement arrêté, torturé, exécuté.

— *Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici.* —

IV — France / Montée de l'extrême droite

La crise du Covid favorise les discours d'autorité, de frontière et de contrôle. En 2021, Éric Zemmour fait exploser médiatiquement les thèses identitaires. La normalisation du discours « les migrants sont un problème » s'accélère. Pendant que Chris et Tracy vivent comme des invisibles, la société française les invisibilise encore davantage.

— *Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout.* —

V – Éclairage psychanalytique

Névrose traumatique prolongée

Confinement, assignation, clandestinité : c'est un double enfermement, externe et interne. Freud parle d'« effondrement narcissique » quand le sujet perd toute prise sur son destin. C'est exactement ce que traverse Chris à cette période.

Réorganisation par le bénévolat

Tracy s'investit dans l'aide aux autres : c'est une stratégie inconsciente de restauration narcissique. Malgré le statut d'invisible, il maintient une présence sociale active et significative.

Le fantôme social

L'invisibilité civile produit une invisibilité psychique. Ils deviennent ce que Freud appelait des sujets « sans lieu symbolique » : présents physiquement, absents institutionnellement.

Invisibles aux yeux de l'État. Visibles à ceux qui regardaient vraiment.

Chapitre 5 - 2022-2024 : Le témoignage

Leur témoignage bouleverse le public. L'administration reste sourde.

I — Récit

Rodez, 11 février 2022 — Jérôme

Nous organisons une conférence à la loge maçonnique Lumière et Fraternité du Rouergue. Thème : Migrants, la République face aux nouveaux défis du monde. Chris et Tracy acceptent de témoigner. Quand ils parlent, la salle se tait.

Je les regarde, je les écoute. Je comprends que je ne suis plus dans une réunion publique, mais devant une leçon d'humanité. Je note dans mon carnet :

| « *Ils sont les visages de la République qu'on oublie de regarder.* »

2022-2024 — Tracy

Promesses d'embauche, refus, espoir, découragement. On nous félicite, on nous refuse, on nous remercie, on nous rejette. Je joue au foot, je passe le PSC1, j'essaie de rester debout. Mais c'est comme si la République avait perdu notre dossier dans un tiroir sans fond.

Durant toute cette période, je séjournais au foyer d'hébergement d'urgence de Rodez où je me rendais toujours utile : respect envers les éducateurs sociaux, participation aux activités culturelles, aide au nettoyage et à l'aménagement des appartements des réfugiés ukrainiens arrivant dans la ville.

En parallèle, j'obtins une première promesse d'embauche au magasin Vide-Grenier Star Troc à Onet-le-Château en novembre 2022. Je la déposai à la préfecture en vue d'obtenir une autorisation de travail. La préfecture ne donna pas suite — ce qui vaut pour un refus.

Je jouai deux saisons avec l'équipe de football AS Mahorais en amateur. J'obtins une formation de premiers secours citoyen (PSC1) en 2024. Puis je déposai une nouvelle promesse d'embauche dans la restauration rapide, chez Burger King, à la préfecture. Résultat : refus assorti d'une OQTF, d'une assignation à résidence de quarante-cinq jours, et confiscation de mon passeport.

Depuis mon arrivée en France, j'ai bien été accueilli et connu de la structure d'hébergement de Rodez à la Côte de Besse. Je connais parfaitement ce département où je vis depuis sept ans. J'étais présent pendant toute la période de la pandémie de Covid-19 et des confinements.

J'ai toujours entrepris les démarches nécessaires pour régulariser ma situation auprès des autorités compétentes, notamment avec les différentes promesses d'embauche écrites délivrées par des entreprises aveyronnaises qui peinent à trouver de la main-d'œuvre. Les différentes structures d'accueil et associations peuvent témoigner de mon comportement irréprochable, discret, intègre et respectueux.

Je garde en moi l'espoir de voir un jour ma situation administrative s'améliorer. Je sais qu'avec une autorisation de travailler, cela me permettra d'asseoir pleinement mon intégration et d'envisager un avenir serein en France, terre d'accueil.

2022-2024 — Chris

Pendant ce temps, j'étais bénévole au Secours populaire à Rodez depuis 2019. J'y faisais de la manutention, de la distribution de repas, de la logistique, des courses alimentaires. C'était pour moi une belle expérience — je rencontrais du monde, ce qui m'a permis de faire des connaissances.

En 2022, après un entretien pour un emploi auprès d'une entreprise de couverture et d'étanchéité (Delbès), le patron me fit une promesse d'embauche. Je la déposai à la préfecture de l'Aveyron. Je reçus un avis défavorable.

Au Secours catholique, j'exerçai des activités bénévoles entre 2020 et 2023 : entretien des locaux, préparation des repas, accompagnement des mineurs non accompagnés.

En 2023, je travaillais également bénévolement à l'accueil de jour de la Pantarelle à Rodez, structure qui m'hébergea gracieusement toute l'année.

Depuis 2024, je suis bénévole au Club — salle de concerts de Rodez — pour l'accueil du public, la billetterie, la restauration, le montage des chapiteaux et d'éclairages, ainsi que pour la prévention.

Je suis également bénévole à la CUMAC (coopérative d'utilisation de matériel artistique et culturel), où je participe au montage technique et à la manutention.

Volontairement, je donne mon sang à l'EFS pour sauver des vies. Je fais également des dons de plasma. Je me sens dans l'obligation de rendre service aux personnes dans le besoin — cela correspond à mes valeurs.

L'entreprise GSN est prête à m'embaucher : après entretien, elle m'a délivré une attestation d'embauche qui aboutira à un emploi dès que ma situation administrative sera régularisée. L'entreprise Courège, œuvrant dans le bâtiment et les travaux publics, m'a également remis une promesse d'embauche.

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II — État du droit en France (2022-2024)

Les régimes existants de titres de séjour au titre du travail et d'admission exceptionnelle au séjour (AES) sont déjà très préfectoralisés — l'appréciation se fait au cas par cas. Le 26 janvier 2024, la loi n° 2024-42 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » introduit un resserrement des voies d'accès aux titres et un renforcement des mesures d'éloignement.

Conséquences

Les promesses d'embauche ne se transforment pas automatiquement en titre de séjour. La loi 2024 et la pratique préfectorale qui en découle resserrent encore les critères. Le parcours de Chris et Tracy illustre ce verrouillage progressif.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III — Chronologie RDC

2023-2024. Le M23, soutenu selon les rapports onusiens par le Rwanda, lance une offensive d'une ampleur inédite dans le Nord-Kivu. Plus de 7,3 millions de déplacés internes. Les violences sexuelles explosent. L'armée congolaise, débordée, accuse régulièrement les déserteurs de complicité. Pendant que Chris et Tracy témoignent dans une loge maçonnique de Rodez, leur pays s'enfonce dans la pire crise humanitaire de son histoire récente.

Leur témoignage souligne une intégration réelle et profonde — à l'exact opposé du récit préfectoral. Pendant que la France considère leur dossier comme insuffisant, Amnesty documente un Congo où revenir en tant que déserteur signifie une potentielle disparition immédiate.

Risque actuel (2025)

Le climat de guerre interne rend tout retour suicidaire. Leur nom est toujours associé à une trahison militaire dans les registres de l'état-major congolais.

— *Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici.* —

IV — France / Montée de l'extrême droite

En 2022, le Rassemblement National devient le premier parti d'opposition avec 89 députés. En 2024 est adoptée la loi immigration la plus dure depuis quarante ans : OQTF renforcées, régularisations restreintes. Le moment où Chris et Tracy « réapparaissent » publiquement coïncide avec la période où l'extrême droite gagne une influence institutionnelle directe.

Le refus de leurs titres de séjour et de leurs promesses d'embauche s'inscrit dans une politique d'État visant à limiter drastiquement les régularisations, y compris pour les personnes les mieux intégrées.

— *Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout.* —

V — Éclairage psychanalytique

Le témoignage comme tentative d'élaboration

Prendre la parole en 2022 est une tentative de réintroduire du sens dans l'expérience traumatique. L'élaboration permet de transformer l'expérience brute en vécu subjectivé.

Transfert positif vers la loge

Ils trouvent enfin un espace où la parole est entendue. Le témoignage crée un transfert massif au sens d'Élise Pestre : attachement, confiance, attente de reconnaissance.

Mais pas de réparation institutionnelle

Le refus de l'administration réactive le trauma. Dans la clinique de l'asile, un accueil insuffisant produit un vécu de mépris qui renforce la douleur narcissique.

Ils ont témoigné. La salle a applaudi. Les papiers, eux, n'ont pas bougé.

Chapitre 6 - Septembre 2025 : L'appel à l'aide

Chris contacte Jérôme : il n'a plus d'endroit où dormir. Jérôme décide de l'héberger.

I – Récit

Rodez, 22 septembre 2025 – Jérôme

Je reçois un message sur mon téléphone :

« Bonjour monsieur Jérôme, c'est Chris Makinu... j'aimerais vous voir. »

Je ne m'en souvenais presque plus. Puis le nom m'a traversé comme une gifle. Chris. Celui qui avait témoigné, que l'on s'était promis d'aider.

Quand il arrive, il s'excuse presque d'exister. J'ai honte. Honte pour moi, pour nous, pour ce pays qui laisse dehors ceux qu'il a filmés dans ses conférences.

Je lui dis qu'il dormira ici, qu'on trouvera une solution. Il baisse la tête, murmure :

« Merci. »

Je comprends que ce mot contient tout le reste : la peur, la dignité, la fatigue.

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II – État du droit en France (fin 2025)

La loi 2024 est pleinement déployée. Les préfetures appliquent une ligne plus stricte sur le séjour et l'éloignement. Le 23 janvier 2025, la circulaire dite Retailleau oriente les préfets vers une restriction marquée des régularisations : présence plus longue exigée, justificatifs d'emploi, niveau de français, liste des métiers en tension.

Conséquences

Pour des personnes déboutées, sans titres et malgré des promesses d'embauche sincères, l'accès à l'admission exceptionnelle au séjour devient

encore plus étroit en 2025. C'est exactement le verrou que rencontre Chris : sans hébergement fixe, il lui est impossible d'avancer administrativement.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III — Chronologie RDC

2025. Les accords de juillet ont été signés mais personne n'y croit vraiment. Les groupes armés contrôlent des pans entiers du territoire. Les mécanismes internationaux d'aide restent insuffisants. Amnesty parle d'un « conflit oublié ». Chris vit à la rue en France tandis que la RDC l'attend pour une vengeance qui n'a pas de date d'expiration.

Amnesty confirme la continuité des violences et l'absence d'accalmie durable. L'armée congolaise pratique encore des arrestations arbitraires et des règlements de compte entre clans. Les acteurs politiques responsables des menaces initiales sont toujours en place.

— *Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici.* —

IV — France / Montée de l'extrême droite

En janvier 2025, la circulaire Retailleau traduit en instructions administratives la ligne la plus dure depuis des décennies. Le Rassemblement National domine les sondages. La normalisation du discours « on ne peut plus accueillir tout le monde » est totale dans l'espace médiatique. Chris tombe à la rue exactement au moment où l'administration applique ces directives.

— *Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout.* —

V — Éclairage psychanalytique

Effondrement psychique imminent

Plus d'hébergement, pas de travail, OQTF : c'est le risque de précipitation traumatique. L'état psychique de Chris à ce moment correspond à ce qu'on nomme « apathie avec sourire social et effondrement interne ».

Déclenchement d'un transfert de survie

Le message à Jérôme n'est pas une simple demande d'aide. C'est une demande d'objet secourable au sens de Freud — l'hilflosigkeit, ce sentiment d'inquiétante étrangeté face à l'abandon. La réponse immédiate de Jérôme joue le rôle de pare-excitation externe.

Honte et reconnaissance

Chris s'excuse : c'est la honte traumatique, issue de la culpabilité primaire et du sentiment d'abandon. L'accueil est vécu comme une reconnaissance symbolique réparatrice.

Un message. Trois mots. Un homme qui s'excuse d'avoir besoin d'aide. C'est ça, huit ans de France.

Chapitre 7 - 2025 : La fraternité à l'épreuve

I — Récit

24 septembre 2025 — Jérôme

Lors d'une réunion de notre cercle de réflexion, un travail est présenté par une amie, Séverine Cahun, médecin à l'hôpital de Rodez. Elle a travaillé aux urgences, elle a accueilli des migrants, des femmes victimes de violences. Son travail s'intitule Accueillir. Le hasard a du génie. Les mots résonnent comme des coups de gong :

| « *Accueillir, c'est se laisser transformer par l'autre.* »

Je pense à Chris, à Tracy. Je sens ma voix trembler quand je prends la parole. Les larmes montent. Je me dis que la fraternité n'est pas une devise : c'est une expérience.

Octobre 2025 — Chris

Depuis ce soir-là, tout a changé sans rien changer. Jérôme m'a ouvert sa porte, comme on ouvre une brèche dans le désespoir. Je dors, je mange, je respire mieux. Mais au fond de moi, je reste en attente : celle d'un papier, d'un droit, d'un signe de reconnaissance.

| « *On nous appelle invisibles, mais nous, on voit tout.* »

Novembre 2025 — Jérôme

Le livre prend forme. Chris lit les premières pages, Tracy n'a pas encore eu le temps. Chris sourit, un peu gêné.

| « *Si ça peut servir à d'autres...* »

Je lui promets qu'il n'y aura ni pitié ni misérabilisme. Seulement des vies, côte à côte, comme les lignes d'un même cahier.

16 novembre 2025 — Tracy

La situation que nous traversons, nous ne pouvons en aucun cas la souhaiter à personne.

Le fait de voir certains migrants arriver dans le département après nous, faire les mêmes démarches, et réussir à obtenir ce que nous avons du mal à avoir jusqu'à ce jour. Particulièrement le peuple ukrainien, dont nous avons participé au nettoyage et à l'aménagement des appartements — ces logements dont nous, nous n'avons jamais pu bénéficier depuis notre arrivée. Aux côtés des différentes associations mobilisées, sans réfléchir à notre propre situation, nous qui sommes dans la précarité, nous avons décidé d'apporter notre aide à ces personnes fuyant la guerre.

L'accueil, le traitement et l'hospitalité dont a pu bénéficier ce peuple à leur arrivée en Aveyron nous ont tellement marqués. Jusqu'au point de nous poser des questions.

Pourquoi eux et pas nous ? Comme si nous représentions en quelque sorte un danger pour la France.

Quoi que nous fassions, où que nous allions, étant porteurs de ce statut de sans-papiers, rien ne peut être favorable pour notre cause.

Nous n'avons aucunement choisi ce mode de vie. Ce fut un chemin sans retour. C'est facile d'émettre un jugement. C'est facile de pointer du doigt sans connaître la vraie raison. Aucun être humain ne souhaiterait être séparé brutalement de ceux qui lui sont chers.

Notre famille endure cela depuis bientôt huit ans déjà. Impossible pour nous de leur dévoiler toute la réalité de cette vie, par crainte d'aggraver leur situation. L'état de santé de notre père ne cesse de se détériorer au fil des années.

Demander de l'aide n'est pas dans nos habitudes. Nous avons été élevés avec des valeurs. Se trouver dans l'incapacité d'agir seul, contraint d'attendre que les gens tendent la main — comment croire que cette situation est confortable ?

Heureusement, aujourd'hui nous pouvons encore bénéficier de l'hospitalité d'anonymes, d'un hébergement à titre gracieux. Combien de temps cela va-t-il encore durer ?

16 novembre 2025 — Jérôme

Quand j'écoute l'enregistrement vocal de Tracy, je suis chez mes parents. Nous sommes dimanche matin, Isabelle et moi y sommes pour le week-end. Mon fils et sa compagne vont nous rejoindre dans quelques heures.

Ma gorge se serre. L'émotion de Tracy est présente dans ses mots, son élocution, ses silences, les inflexions de sa voix. Les larmes me montent aux yeux. Je vis ce décalage comme une injustice. Je suis en famille, entouré de mes proches, et Tracy, et Chris, sont seuls — seuls face à leur tristesse, à leur fatigue, à leurs douleurs.

Quelques minutes plus tard, nous partons faire des courses, parce que la vie continue. Mais toute la journée, je suis pris d'un vertige. Je ne fais pas partie de la solution, je fais partie du problème.

Tracy et Chris sont devenus des amis — en tout cas c'est comme ça que je les considère. Mais il y a un mélange de culpabilité de ne pas avoir tout tenté pour que la France ne permette pas que ce que vivent mes amis existe.

Cette réflexion éthique m'a conduit à considérer que nous ne devons pas faire de différence, quelles que soient les différences des personnes en face de nous. La contrainte n'est pas un mode de relation acceptable.

Tracy et Chris sont enfermés dans une situation qui leur échappe, sur laquelle ils n'ont pas de prise. Ils sont emprisonnés, sans droit, sans toit, sans vie.

| « *Pire que le bruit des bottes, il y a le silence des pantoufles.* »

Les fêtes de fin d'année approchent, mais la vie ne leur fait pas de cadeau. J'ai mal à ma France.

— *Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout.* —

II — État du droit en France et pratiques

Après 2024 et avec la circulaire de 2025, le durcissement des régularisations s'accompagne d'un couplage fréquent refus/OQTF. L'appréciation préfectorale est resserrée au maximum.

Conséquences

La solidarité civile — hébergement, réseaux associatifs, soutiens individuels — prend une place vitale, tandis que la voie juridique est de plus en plus étroite. L'inertie administrative a un effet direct sur la précarité matérielle : logement impossible, travail impossible, invisibilité totale.

— *Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue.* —

III – Chronologie RDC

Fin 2025. Les accords de paix peinent à se concrétiser sur le terrain. Les mécanismes internationaux restent insuffisants. La France administrative rejette — la France humaine accueille. Ce contraste, que vivent Chris et Tracy au quotidien, est aussi le portrait d'un pays tiraillé entre ses valeurs déclarées et ses pratiques réelles.

La situation en RDC n'a pas connu d'amélioration structurelle depuis leur départ. Les acteurs politiques responsables des menaces initiales sont toujours en poste. Leur retour serait une condamnation à mort différée.

— Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici. —

IV – France / Montée de l'extrême droite

La solidarité maçonnique que vivent Chris et Tracy contraste très fortement avec le climat national. La fraternité devient un acte de résistance civile dans un pays qui bascule idéologiquement. Le livre met en scène l'écart entre la France politique et la France humaine.

— Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout. —

V – Éclairage psychanalytique

L'accueil comme réparation

Offrir un espace sûr, stable et explicite est essentiel pour reconstruire l'identité fracturée par des années de rejet. C'est ce que fait Jérôme en ouvrant sa porte.

Le contre-transfert de l'accueillant

Le texte de Jérôme révèle sa culpabilité, sa colère, son impuissance. Élise Pestre prévient : les thérapeutes et les accueillants vivent une « angoisse débordante » face à la souffrance massive des exilés. L'émotion ressentie est typique du contre-transfert.

Reconstitution du lien social

Les frères sont réintroduits dans un espace symbolique — la fraternité maçonnique. C'est une réparation narcissique, mais aussi une étape de ré-humanisation après des années d'invisibilité institutionnelle.

La fraternité n'est pas inscrite dans la loi. Elle s'invente, chaque soir, entre des gens qui décident de ne pas regarder ailleurs.

Chapitre 8 - Épilogue : Les voix du courage

I – Récit

Chris

« Je garde encore l'espoir. La foi, même petite, c'est la seule chose qu'on ne peut pas m'enlever. »

Tracy

« Je ne veux pas être un symbole. Je veux juste qu'on me laisse vivre. »

Jérôme

« Ce journal n'est pas un plaidoyer. C'est une main tendue. Deux frères venus d'Afrique m'ont appris ce que veut dire le mot fraternité. Ce n'est pas un mot gravé au fronton des mairies. C'est un geste, parfois tremblant, mais vrai. »

Isabelle

« Ce que j'ai lu dans ces récits, je l'ai vu dans des cabinets, dans des couloirs d'hôpital, dans des regards qui ne savent plus très bien s'ils ont le droit d'exister. Le trauma ne crie pas. Il attend. Il attend que quelqu'un regarde vraiment. »

— Pendant que cela se vit, la loi, elle, s'écrit. Et ce qu'elle écrit changera tout. —

II – Lecture rétrospective du droit (2018-2025)

2018 : première marche de durcissement avec la loi 2018-778. 2020 : recodification du CESEDA, outil administratif affiné. 2024 : deuxième marche, loi 2024-42, ambition affichée de contrôle et d'éloignement renforcés. 2025 : circulaire Retailleau, restriction de l'admission exceptionnelle au séjour et consignes plus strictes aux préfectures.

Conséquence globale pour Chris et Tracy

Une fenêtre juridique qui se rétrécit au fil des années : de la procédure Dublin à l'OQTF, des promesses d'embauche aux refus réitérés, jusqu'à la quasi-impossibilité de régularisation en 2025, malgré une intégration de fait, profonde et documentée.

— Mais la France n'est qu'un côté du miroir. De l'autre côté, le Congo continue. —

III — Chronologie RDC

2025. La RDC reste l'un des pires foyers de violence au monde selon Amnesty. L'impunité et la fragmentation militaire persistent. Chris et Tracy ne demandent rien de politique : seulement le droit de vivre en sécurité. Leur parole s'inscrit dans une situation objectivement documentée comme dangereuse, au-delà de tout doute raisonnable.

Leur situation correspond parfaitement aux critères de la protection internationale. Le retour constitue un danger grave, immédiat et irréversible.

— Ce qui se passe là-bas éclaire ce qui se durcit ici. —

IV — France / Montée de l'extrême droite

L'extrême droite est en position d'arriver au pouvoir lors des prochaines élections. La société française s'est durcie sur les questions migratoires comme jamais depuis l'après-guerre. Le courage des deux frères s'inscrit dans un paysage politique où leur existence même est contestée. Leur histoire personnelle est devenue, malgré eux, un miroir de la transformation de la société française.

— Les institutions parlent. Le corps, lui, enregistre tout. —

V — Éclairage psychanalytique

Passage de la répétition à la création

Le livre lui-même est un acte de transformation : répétition, puis récit, puis création. L'élaboration permet de remplacer la répétition traumatique par un acte créateur — au sens où Freud l'entend dans Au-delà du principe de plaisir.

Reconnaissance et subjectivation

Mettre leurs voix dans un livre les extrait du statut d'objets administratifs. Ils redeviennent des sujets désirants, avec un nom, une histoire, une voix.

Co-construction d'un sens

L'écriture partagée est une forme de co-thérapie informelle. Elle opère comme un travail de liaison et de symbolisation, qui profite à chacun des quatre auteurs de manières différentes.

Au moment où ce livre part à l'impression, Chris et Tracy Makinu sont toujours en Aveyron.

Toujours sans papiers.

Toujours debout.

Leur histoire ne s'est pas terminée avec la dernière page.

Elle continue.

Annexes

Les chapitres de ce livre éclairent le droit tel qu'il s'est appliqué à Chris et Tracy, moment par moment, au fil des années. Les annexes qui suivent servent un autre objectif : elles s'adressent à ceux qui veulent comprendre le système dans son ensemble, accompagner quelqu'un dans ces démarches aujourd'hui, ou simplement savoir ce que traversent, concrètement, des milliers de personnes en France en 2025.

Elles ne sont pas un résumé de ce qui précède. Elles sont des outils.

Annexe 1 - Demander l'asile en France en 2025

Pour comprendre la procédure d'asile en France telle qu'elle existe aujourd'hui — ses étapes, ses délais, ses pièges.

1. Principe général

Toute personne présente sur le territoire français peut demander l'asile si elle craint des persécutions ou des traitements inhumains en cas de retour dans son pays. La procédure est régie par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), réformé par la loi du 26 janvier 2024.

2. Les grandes étapes

- ① Accueil et enregistrement : SPADA → OFII → Préfecture
- ② Instruction du dossier : OFPRA
- ③ Recours : CNDA
- ④ Après un rejet définitif : OQTF, réexamen, ou admission exceptionnelle au séjour (AES).

3. Ce que change la loi 2024-2025

Délai strict de quatre-vingt-dix jours pour déposer la demande d'asile. Retrait possible de l'allocation ADA en cas de manquement. Procédures accélérées élargies. Conditions d'AES renforcées : trois ans de présence, douze mois de travail, métier en tension.

4. Cas de Chris et Tracy

Arrivés en 2018, ils ont connu la procédure Dublin, l'Espagne étant responsable. Leurs rejets OFPRA et CNDA les ont placés sous OQTF et assignation. Avec la loi 2024-2025, leur dossier serait encore plus fragile : réexamens rarissimes, promesses d'embauche insuffisantes sans preuves continues de travail.

5. Schéma simplifié

SPADA → OFII → Préfecture → OFPRA → (CNDA) → [OQTF / Titre / AES]

6. Ressources utiles

OFPRA : www.ofpra.gouv.fr — CNDA : www.cnda.fr — OFII : www.ofii.fr —
Associations : France Terre d'Asile, La Cimade, GISTI, Secours Catholique.

Annexe 2 - Demander un titre de séjour avec une promesse d'embauche (France 2025)

Pour comprendre pourquoi une promesse d'embauche ne suffit pas, et ce qu'il faudrait, en théorie, pour qu'elle suffise.

1. Principe général

Un étranger sans titre de séjour peut, dans certains cas, obtenir une admission exceptionnelle au séjour (AES) au titre du travail. Cette régularisation repose sur une présence durable en France, une intégration professionnelle réelle, et une promesse d'embauche ou un contrat de travail. Elle est encadrée par le CESEDA (articles L.435-1 à L.435-3) et la circulaire du 23 janvier 2025, dite circulaire Retailleau.

2. Conditions exigées en 2025

Présence en France de trois ans minimum de façon continue. Activité professionnelle de douze mois sur les vingt-quatre derniers. Promesse d'embauche en CDI ou CDD de six mois minimum, dans un métier en tension. Maîtrise élémentaire du français et respect des valeurs républicaines. Absence de condamnation pénale incompatible avec le séjour.

3. Procédure pas à pas

① Préparation du dossier : promesse d'embauche ou contrat signé, CERFA n°15186*03 (demande d'autorisation de travail par l'employeur), CERFA n°15186*04 (demande de titre de séjour), justificatifs d'identité, de présence, de logement.

② Dépôt en préfecture : sur rendez-vous, prise d'empreintes, récépissé de trois mois.

③ Instruction : consultation de la DREETS et appréciation préfectorale.

④ Décision : acceptation (titre « salarié » ou « travailleur temporaire »), refus (OQTF), ou rejet implicite après quatre mois.

4. Ce que change la loi 2024 et la circulaire 2025

Avant 2024, la régularisation était possible après deux ans selon une appréciation locale. Depuis 2024-2025, trois ans de présence et douze mois de travail sont obligatoires, les critères sont nationaux et stricts, et le pouvoir d'appréciation des préfetures est fortement réduit.

5. Cas de Chris et Tracy

Leurs promesses d'embauche de 2022 et 2023 ne répondaient pas aux conditions actuelles. Sans douze mois de bulletins de paie ni autorisation préalable, la régularisation est aujourd'hui quasi impossible. Leur parcours illustre le verrouillage progressif du droit du séjour par le travail.

6. Ressources utiles

Service Public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213 —
Plateforme : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr — Textes :
Loi n°2024-42 du 26 janvier 2024, Circulaire du 23 janvier 2025 (Retailleau).

Annexe 3 - Accueillir

Séverine Cahun, médecin

Un texte de Séverine Cahun, médecin à l'hôpital de Rodez. Pas un guide. Une réflexion sur ce que veut dire, vraiment, accueillir.

Je crois au fond que c'est par une blessure d'âme et une certaine reconnaissance... il me faut m'expliquer évidemment.

Je suis petite-fille d'immigrés slovènes arrivés en France un peu avant 1960. La troisième génération a « réussi »... ma grand-mère, la plus grande dame de ma vie, en était très fière.

En tant que médecin, j'ai accepté de participer aux consultations de la PASS — Permanence d'accès aux soins de santé. Je vois en consultation des patients seuls ou en familles, des migrants venus d'Europe ou d'Afrique, de jeunes mineurs non accompagnés, des personnes en grande précarité, des personnes sans domicile fixe.

Une découverte, un choc, de la colère... une leçon humaine qui m'a changée. Certaines situations font écho en moi. Pourquoi si peu réussiront-ils à s'en sortir vraiment ?

Mais la question n'est-elle pas plutôt : sait-on vraiment accueillir ?

Accueil vient du latin colligere, cueillir, qui en vieux français est devenu accueillir : réunir, associer, être avec. Le sens moderne apparaît au XIII^e siècle : recevoir quelqu'un, avec la notion de le recevoir bien ou mal.

Il n'est pas question d'hospitalité, de simplement recevoir, d'héberger, d'offrir du temps et un espace. Non, accueillir ne peut se résumer à cela. Il n'est pas non plus uniquement question de générosité ou de charité : on peut donner de tout, un peu, sans rien donner de soi-même.

« Si l'accueil est une obligation morale seulement, alors c'est une parodie humanitaire. » — Robert Redeker

Dans l'accueil, il y a l'accueilli et l'accueillant. Il existe donc bien une relation à autrui. L'accueilli se présente avec humilité le plus souvent, pétri de peurs. L'accueillant, s'il s'extrait de ses devoirs ou obligations, suppose une réelle

volonté d'accueillir — sinon, c'est une rencontre empreinte d'obligations sans humanité.

L'accueil n'est pas simplement une rencontre. N'est-ce pas un partage, un espace-temps où se construira un lien, une relation ? L'autre est un inconnu qui peut faire peur, il est différent. Mais comme l'écrit Marie-José Mondzain : « chacun dans sa singularité irréductible est un être imprévisible, un étranger ».

Accueillir suppose des efforts qui vont bousculer notre quotidien, notre confort. Comme si, au seuil de cette relation nouvelle, l'accueilli comme l'accueillant décidaient de passer ce seuil, l'un et l'autre acceptant cette entrée dans leur intimité respective.

Une attitude empathique, absente de préjugés et de jugement, apparaît nécessaire. Car il s'agit aussi d'accompagner l'autre à son rythme, de le considérer comme un individu à part entière, de ne pas le laisser dans l'invisibilité, de reconnaître ses différences en toute altérité, sa culture d'apport et son égalité — mais en toute équité.

« *L'équité, c'est l'égalité avec une juste dose d'inégalité.* » — John Rawls, *Théorie de la Justice*

Il ne s'agit donc ni d'assimiler ni d'obliger l'autre à changer. En modifiant notre équilibre de vie, la relation nous transformera nécessairement — vers une confiance mutuelle dans la liberté d'être de chacun, ou vers une distanciation inhérente aux personnalités. Et ce ne sera pas un échec pour autant.

Finalement, n'accueille vraiment que celui qui s'expose vraiment et prend le risque de ne pas approfondir cette relation naissante.

« *C'est l'accueil qui crée la personne accueillie comme le regard esthétique crée l'œuvre d'art.* »

Accueillir, c'est faire don de soi-même sans craindre le changement, c'est se rendre solidaire — solidaire dans la création d'un asile inconditionnel face aux inégalités de conditions.

Nous sommes tous des migrants d'une certaine façon. Nous cherchons asile quelque part ou avec quelqu'un. Nous sommes tous des étrangers à l'autre. La seule différence, c'est que nous aurons choisi d'accorder confiance à ces personnes. Certaines nous décevront et partiront. Pour autant, nous continuerons d'accueillir.

Alors, accueillons.

Persévérons et soyons ce que nous devons être : d'humanistes bâtisseurs sociaux.

Remerciements

À Chris et Tracy Makinu, pour leur confiance, leur amitié et leur dignité.

À mes frères et sœurs de la loge Lumière et Fraternité du Rouergue, pour leur soutien concret et silencieux.

À toutes celles et ceux qui, dans l'ombre, accueillent, écoutent, et persistent à croire que la République n'est pas qu'un mot.

À ma compagne, pour sa force douce, sa patience et sa foi en l'humain.

À propos des auteurs

Jérôme Messinguiral

48 ans, il vit et travaille en Aveyron. Médiateur professionnel, dirigeant associatif et franc-maçon, il s'engage depuis plusieurs années dans la défense d'une République fraternelle. À travers *Les Frères invisibles*, il interroge la tension entre l'idéal et la réalité, et la place de l'humain au cœur de la loi.

Chris Makinu

Né le 8 avril 1995 à Kinshasa, titulaire d'un baccalauréat en électricité générale, ancien militaire de l'armée congolaise, il vit en Aveyron depuis 2018. Il est bénévole dans plusieurs associations ruthénoises.

Tracy Makinu

Originaire de la République Démocratique du Congo, titulaire d'un baccalauréat en chimie biologie, ancien militaire, il vit en Aveyron depuis 2018. Il s'investit bénévolement dans la vie associative locale depuis son arrivée.

Isabelle Petit

Psychothérapeute en Aveyron depuis 2008, elle a vécu en région parisienne dans un quartier cosmopolite. Son regard sur l'étranger n'est pas lié à la provenance de la personne : l'étranger, c'est l'autre. Elle a rédigé l'intégralité des éclairages psychanalytiques de cet ouvrage.

Ils ne demandent rien d'autre que le droit de vivre debout.

“

*Il ne s'agit pas d'une demande ni d'une proposition,
c'est un ordre, et tu dois l'exécuter.*

— Colonel Sam Kabila, Kinshasa, novembre 2017

Ils sont arrivés il y a huit ans, deux frères venus d'Afrique, fuyant non pas la misère, mais la mort. Un ordre qu'ils ont refusé d'exécuter : tuer un général, un membre de leur famille. Dans une armée où l'obéissance vaut plus que la vie, leur refus les a condamnés.

Depuis, la République leur a fermé toutes les portes. Les demandes d'asile rejetées. Les promesses d'embauche refusées. Les obligations de quitter le territoire, encore et encore.

Ce journal est né d'un message reçu un soir de septembre 2025 :

« *Bonjour monsieur Jérôme... j'aimerais vous voir.* »

Chris n'avait plus d'endroit où dormir.

Ni plaidoyer, ni chronique judiciaire — un carnet d'humanité, écrit à quatre voix, qui rappelle qu'au cœur même des procédures, il reste des vies. Et peut-être, une fraternité possible.

fraternité

LES AUTEURS

Chris Makinu · Tracy Makinu · Jérôme Messinguiral · Isabelle Petit

